



## UF FERRONNERIE : NIVEAU 2

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable en disposant du matériel nécessaire, et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène :

- de DESSINER le croquis de la pièce proposée par le Conseil des Etudes ;
- d'en ETABLIR le mode opératoire ;
- de la REALISER.

#### 2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

L'attestation de réussite de l'unité de formation "Ferronnerie : niveau 1" dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

27 6007 UME1

## **UF FERRONNERIE : NIVEAU 2**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours de pratique professionnelle, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

## UF FERRONNERIE : NIVEAU 2

### 4. PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable au départ d'une proposition de projet (présentée par lui-même et/ou par le(s) chargé(s) de cours) avalisée par le Conseil des Etudes , et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité :

- de PRESENTER et d'EXPLIQUER la faisabilité de son projet ;
- de PRENDRE, le cas échéant, les contacts avec le ou les clients intéressés par le projet ;
- de PRENDRE les mesures nécessaires, sur site, à la réalisation du projet ;
- d'EFFECTUER le croquis et les plans du projet en vue de sa réalisation, en veillant à son intégration dans l'environnement en respectant les contraintes imposées par le client et les critères de rentabilité ;
- de DRESSER l'inventaire des produits utilisés ferreux ou non ferreux en vue d'en ETABLIR le bon de commande ;
- d'ETABLIR le mode opératoire du projet ;
- de REALISER le projet ;
- de PROPOSER les traitements de protection et de présentation possibles ;
- de REALISER la protection et/ou la présentation choisie(s).

## UF FERRONNERIE : NIVEAU 2

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de PRESENTER son projet terminé au Conseil des Etudes ;
- d'INSTALLER sur site, le cas échéant, le projet élaboré.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des contraintes du client ;
- la créativité développée dans la concrétisation du projet ;
- la pertinence du mode opératoire retenu ;
- l'exhaustivité des informations fournies dans l'inventaire des produits utilisés ;
- la qualité et le soin apporté au travail produit ;
- le choix de la protection utilisée ;
- la conformité du travail réalisé par rapport au plan.

## **UF : FERRONNERIE : NIVEAU 2**

### **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de la ferronnerie.



## **UF FERRONNERIE : NIVEAU 2**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7 paragraphes 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'ELABORER, de REALISER et d'INSTALLER un projet de ferronnerie ;
- de DEVELOPPER des compétences d'autonomie ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique face aux personnes de son entourage ;
- d'ETRE SENSIBILISE aux critères de rentabilité de son projet de ferronnerie.